

## CONSEIL SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

### 2022.038 - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'ÉTUDE DE PRÉFASIBILITÉ POUR L'INSTALLATION DE CENTRALES SOLAIRES SUR LES BÂTIMENTS ET PARKING PUBLICS DES COMMUNES DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
13	1	3	11	17

#### **Présents**

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Laurie PONS, Monsieur Pierre RAVIOL ;

CCVBA : Monsieur Joan MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Bernard WIBAUX, Monsieur Gérard GARNIER ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN ;

#### **Absents excusés**

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Jacques AUFRERE, Monsieur Hervé MISTRAL ;

IPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Marc TROUSSEL

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI,

#### **Procurations**

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ; Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Catherine BALGUERIE-RAULET ; Monsieur Jean-Michel JALABERT à Monsieur Pierre RAVIOL

**Secrétaire de séance** : Monsieur Serge PORTAL

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Le PETR a initié une étude de préfaisabilité pour l'installation de centrales solaires sur les bâtiments et parkings publics des communes du Pays d'Arles, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Foncier dérisqué », dossier 2020.03120.

Le marché à procédure adaptée mis en concurrence par le PETR a été attribué par décision de la Commission MAPA du Pays d'Arles réunie le 22 juillet 2020, à Ing'Europ, sis 14 rue Bertin, 26000 Valence pour un montant global TTC de 98 148 €, hors taxes de 81 790 € (TVA à 20%).

Des premières études de faisabilités ont été menées sur de nombreuses communes du territoire. Les premiers retours laissent apparaître un potentiel de développement de projets photovoltaïques intéressants.

Toutefois, suite à la hausse des prix de l'énergie, le développement des EnR et notamment le photovoltaïque est devenu encore plus opportun et nécessaire pour les collectivités.

Par ailleurs, en juin 2022 la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a modifié son cadre d'intervention auprès des collectivités locales sur le sujet : le Plan Solaire. Afin de favoriser le

des projets, il convient de prendre en compte les modifications de ce cadre d'intervention dans les études déjà effectuées et de les actualisées.

L'avenant a pour objet de modifier la durée du marché et d'augmenter son montant de manière non substantielle (R. 2194-8 Code commande publique).

Ainsi, l'avenant vise à :

- Augmenter la durée du marché de 12 mois afin d'effectuer des études supplémentaires et mettre à jour les études précédentes au regard du nouveau Plan Solaire portant son terme au 10 août 2023 ;
- Augmenter le montant du marché de 10% du montant initial hors taxe pour financer ces nouvelles études et les mises à jour des précédentes.

L'incidence financière de l'avenant n°2 est évaluée à :

- Montant TTC : 9.814,80 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant hors taxes : 8 179,00€

Portant les nouveaux montants du marché public à 107.962.80 € TTC, pour un hors taxes de 89.969,00 € (taux de la TVA 20%).

Ainsi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- 1 - APPROUVER** l'avenant au marché d'Etude de préféabilité pour l'installation de centrales solaires sur les bâtiments et parking publics des communes du Pays d'Arles, attribué au
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant,
- 3- PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont ouverts au Budget du PETR.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

